

COMMUNE DE VION (Ardèche)



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 mai 2016 à 20h15

Présents :

Mmes MM. Michel DARNAUD, Maire, Jean-Pierre VIVIER, Jean-Paul LEGER, Catherine SOUBEYRAND, David BONNET, Adjoint, Lydia PROTIN, Colette BUTTARD, René VERGNES, Sylvain MAURIN, Pascal MARCHANDIAU, Conseillers municipaux.

Absents excusés:

Huguette JOLIVET qui a donné procuration à Catherine SOUBEYRAND ;
Philippe TERRY qui a donné procuration à Jean-Pierre VIVIER ;
Catherine NALPOWIK qui a donné procuration à Michel DARNAUD ;
Frédéric SOUBEYRAND qui a donné procuration à Sylvain MAURIN.

Madame Lydia PROTIN est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la réunion peut débuter.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 mars 2016 ne faisant pas l'objet d'observation est approuvé à l'unanimité.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : Motion sur les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale de l'Ardèche et de la Drôme.

Projet de construction d'un terrain multisports (City Stade) - Demande de fonds de concours d'investissement à Hermitage-Tournonais Communauté de Communes :

Afin de pouvoir bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le projet de construction d'un city-stade estimé à 74 939.80 € HT, la commune se doit de solliciter un Fonds de Concours d'investissement auprès de Hermitage Tournonais Communauté de Communes (HTCC). Le montant à solliciter est arrêté à 18 000 €. A l'issue de cet exposé, le maire met aux voix une délibération reprenant les termes précités. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Travaux d'enfouissement du réseau électrique :

Récemment, un habitant de Bobon s'est inquiété de la présence, en sa propriété, d'un poteau béton supportant les lignes EDF et ORANGE. Son souhait étant de déplacer ou supprimer ce poteau, une étude a été faite par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE 07). Il en résulte que la dépense, à la charge de la commune pour réaliser ces travaux de dépose et d'enfouissement de ces réseaux sur près de 150 mètres, s'élèverait à 31 178 € HT pour l'année de la réalisation des travaux et ensuite 2 169 € par an, les 9 années suivantes.

Devant une telle dépense, le Conseil Municipal, dans son intégralité, décide de ne pas donner suite à cet avant projet.

Remplacement d'extincteurs en 2017 :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide que la dépense relative au remplacement de 4 extincteurs dans les bâtiments communaux (école et atelier communal) en 2017, d'un montant total de 255.53 € TTC, sera classée en section d'investissement du budget général de l'exercice 2017, au chapitre 21, à l'article 21568 « Matériel d'incendie ».

Cantine et garderie scolaires et TAP (Temps d'Activités Périscolaires) :

Exposés assurés par Mme Catherine SOUBEYRAND, Adjoint en charge des Affaires Scolaires.

Fourniture de repas livrés :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas reconduire le contrat passé avec SHCB pour la fourniture des repas livrés à la cantine scolaire. Il décide de signer un contrat (révocable au bout d'un an) auprès de la société Plein Sud Restauration, laquelle société s'engage à fournir des repas élaborés essentiellement avec des produits locaux, pouvant parfois s'assimiler à des produits bio. Le prix du repas est fixé à 3.10 € HT. Ce contrat prendra effet dès la prochaine rentrée scolaire.

Tarifs Cantine scolaire :

M. le Maire propose d'actualiser les tarifs de la cantine scolaire, mis en place depuis 2014-2015, de la façon suivante, à compter de l'année scolaire 2016-2017:

Le ticket valable pour un repas enfant passerait de 4,10 € à 4,20 € ;

Le prix du repas, dans le cadre d'un abonnement, passerait de 4.00 € à 4.10 € ;

Cette proposition, soumise aux voix, recueille : 12 Pour et 2 Abstentions.

En ce qui concerne le repas adulte (très rare), il est décidé de maintenir son coût à 6 €.

Tarif Garderie scolaire :

Le Conseil Municipal, dans son intégralité, ne souhaite pas modifier le tarif, soit 1 €, pour une séquence de ¼ heure.

Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :

A la prochaine rentrée scolaire, un nouveau procédé devrait être mis en place, tendant à apporter plus de souplesse quant aux choix de la fréquentation. Les enfants et parents auront la possibilité de communiquer les modifications de leurs options déclarées en début d'année scolaire, **au plus tard le vendredi matin 8 h 00**, pour la semaine à venir, par le dépôt d'un bulletin dans la boîte aux lettres de la mairie. **Aucune modification ne pourra se faire par voie orale, téléphonique ou informatique.** Cet aménagement, allant dans le sens souhaité par les parents, génèrera un surcroît de charge administrative ; c'est pourquoi, il sera demandé aux parents de respecter, autant que faire se peut, les engagements écrits. Les pénalités, pour non observation des engagements, seront toujours d'actualité.

Prévention technique de la malveillance pour la protection des locaux et mise en place du dispositif « Participation citoyenne » :

Dans le cadre du dispositif « Participation Citoyenne », une réunion publique d'information, animée par l'adjudant Gereys de la Compagnie de Gendarmerie de Tournon, se tiendra à la salle Charles André, le Jeudi 16 juin à 19h00. L'ensemble de la population est invité à participer à cette réunion.

Désignation d'un conseiller municipal chargé de la sécurité routière :

Par note en date du 19 avril 2016, le Préfet de l'Ardèche a demandé à tous les maires du département, de désigner au sein de leur assemblée, un conseiller municipal spécialement chargé de la sécurité routière. Cette désignation devrait être le gage d'une plus grande mobilisation de la collectivité et devrait permettre au Sous-Préfet de l'arrondissement et au directeur de cabinet d'avoir un interlocuteur privilégié sur la commune. A l'issue d'un tour de table, Mr Jean-Paul Léger a été désigné.

Personnel Communal :

Création d'un emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe et d'un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe :

M. le Maire propose la création de 2 nouveaux emplois dans le cadre d'avancements de grade ; 2 agents communaux sont concernés : 1 agent ATSEM de 1^{ère} classe qui peut être promu au grade supérieur d'ATSEM principal de 2^{ème} classe et 1 agent actuellement au grade de rédacteur qui peut être promu au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, à temps complet (35 heures hebdomadaires), à compter du 1^{er} novembre 2016, ainsi qu'un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps complet (35 heures hebdomadaires), à compter du 1^{er} novembre 2016.

Mise à jour du régime indemnitaire :

Suite à la création de ces deux nouveaux grades, la délibération relative à la mise à jour du régime indemnitaire est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Motion sur les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale de l'Ardèche et de la Drôme :

En application de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale de la Drôme et de l'Ardèche ont été arrêtés en mars dernier.

A cette occasion, il a été proposé la fusion de la Communauté de Communes du Pays de l'Herbasse avec Hermitage-Tournois Communauté de Communes.

Par ailleurs, ce schéma préconise la fusion du Pays de St Félicien avec les Communautés de Communes du Val d'Ay et du Pays de Lamastre.

Compte tenu de la communauté d'intérêts qui lie les Communautés de Communes du Pays de l'Herbasse, d'Hermitage Tournois et du Pays de St Félicien, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande le rattachement du Pays de St Félicien à la future Communauté de Communes Hermitage-Tournois-Pays de l'Herbasse.

En effet, comme le Conseil Communautaire du Pays de St Félicien a pu le rappeler lors de sa séance du 29 octobre 2015, le centre du bassin de vie naturel, reconnu par tous, est celui d'Hermitage-Tournois Communauté de Communes.

Aussi, le Conseil Municipal réaffirme sa volonté de voir fusionner le Pays de St Félicien avec la future Communauté de Communes Hermitage-Tournois-Pays de l'Herbasse.

DIVERS :

Syndicat Mixte du Conservatoire « Ardèche Musique et Danse » :

La participation communale 2016 s'élèvera à 2 481,69 € au lieu de 2 558,44 € en 2015, soit une économie de 76,75 €.

Centre Aquatique Intercommunal de Tain l'Hermitage :

Le Centre Aquatique devrait ouvrir ses portes début juillet 2016. Durant l'année scolaire 2016-2017, ce sont 68 élèves de l'école de Vion qui pourront bénéficier de 10 séances d'initiation à la natation. La commune supportera les droits d'entrée, à savoir 2 225 €. Le transport par bus sera à la charge de la Communauté de Communes HTCC.

Mesures de vitesse en agglomération du 18 avril au 2 mai 2016 :

Le radar pédagogique installé gracieusement durant cette période par les services de la Direction Départementale des Territoires a permis de dresser un état récapitulatif des mesures de vitesse des véhicules circulant sur la RD 86 dans le sens Sud-Nord, dans la traversée du village, au droit de l'Allée des Platanes. Cet état récapitulatif peut être consulté en mairie.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations d'attribution du Conseil Municipal :

Suite aux décisions d'attribution des 2 subventions (taux : 50%) par le SDE 07 :

Commande faite le 28 avril 2016 à Eiffage Energie 69210 SAVIGNY pour les travaux suivants :

. Remplacement Ballons fluo - Rue des Ecoles : 4 168,93 € HT (5 002,72 € TTC)

. Modifications Coupures de nuit : 961,52 HT (1 153,82 TTC).

Commémoration du centenaire de la Bataille de Verdun :

Cette commémoration aura lieu le dimanche 29 mai. A cette occasion, la mairie et le monument aux morts seront pavés.

Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) :

Un responsable du Service des Risques à la Direction Départementale des Territoires et les représentants du Bureau d'Etudes Burgeap seront présents en mairie le mercredi 1^{er} juin à 10h00 pour faire une présentation et justification des aléas, avant une visite sur le terrain. Une réunion publique se tiendra ultérieurement avant la mise à l'enquête publique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

VION, le 24 mai 2016.

Le Maire,

Michel DARNAUD

